

Commission municipale du Québec

(Division juridictionnelle)

Date : Le 20 septembre 2024

La Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale
désignée conformément à l'article 19 de la Loi sur la Commission municipale

Partie poursuivante

1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

C.

Danielle Berthold, élue visée
Conseillère à la Ville de Sherbrooke
191, rue du Palais
Sherbrooke (Québec) J1H 6J8

CITATION EN DÉONTOLOGIE MUNICIPALE

Par la présente, madame Danielle Berthold est citée en déontologie devant la division juridictionnelle de la Commission municipale du Québec.

En effet, les renseignements en notre possession sont susceptibles de démontrer qu'elle a commis un manquement aux règles prévues au Code d'éthique et de déontologie révisé des élu·es et élu·es de la Ville de Sherbrooke¹ (ci-après, désigné le « Code ») alors qu'elle était conseillère de cette Municipalité, à savoir :

¹ Règlement numéro 1251.

1. Entre le 15 et le 20 avril 2024, elle a communiqué un rapport de nature confidentielle à un journaliste, contrevenant ainsi à l'article 6.8.2 du Code;

Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale

Direction des enquêtes et des poursuites
en intégrité municipale
Commission municipale du Québec
1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 691-2014, option 3
1 866 353-6767, option 3
Télécopie : 418 691-2099

integrite.municipale@cmq.gouv.qc.ca